



CONDITIONS PARTICULIERES D'ABONNEMENT

Les présentes conditions générales constituent un contrat entre vous (ci-après « vous » ou « l'abonné ») et l'entreprise Senzu (ci-après « Senzu ») située à Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine – 75015 Paris, immatriculée sous le numéro SIRET 850 219 122 00015 et dont M. Ham Dorian est le représentant légal.

Nous vous invitons à lire attentivement le présent contrat et à en conserver une copie.

Pour toute question relative à ces conditions vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : legal@senzu.app.

1. Objet

Les présentes dispositions déterminent les conditions générales, fixées par la société Senzu, pour l'abonnement aux modules proposés sur son interface.

Les modules et leurs abonnements peuvent être proposés par Senzu comme par des développeurs tiers. Le cas échéant, il en sera fait mention avant toute souscription.

Senzu sera alors considérée comme simple intermédiaire entre l'abonné et les développeurs.

Est considéré comme développeur tiers tout développeur proposant un module sur <https://senzu.app> et pour lequel la mention « Senzu édition » n'apparaît pas sur le module en question au niveau de la description du module.

Nous invitons à lire attentivement leurs conditions générales d'utilisation.

2. Souscription au service

Tout abonnement souscrit par l'abonné lui permet de bénéficier du module sélectionné pour une durée d'un mois renouvelable.

3. Durée

Chaque abonnement est souscrit pour une durée d'un mois commençant à courir au jour de la souscription.

A l'issue de cette période, à défaut de résiliation de la part de l'abonné, l'abonnement sera automatiquement renouvelé pour une période d'un mois.

Par exemple un abonnement souscrit le 5 février sera automatiquement renouvelé le 5 mars.

Vous pouvez annuler un abonnement à tout moment avant la fin de la période de facturation applicable. Chaque période d'abonnement entamée est due. Aucune compensation financière ne pourra être réclamée si vous supprimez votre module avant la fin de la période d'abonnement. Nous vous rappelons que lorsque vous supprimez votre module, vous mettez fin à votre abonnement de **manière définitive**.

4. Prestation fournie

L'abonnement au module permet à l'abonné d'avoir accès aux prestations décrites dans la rubrique description du module et dans ses conditions particulières.

L'abonnement est valable pour un seul portail sauf conditions spécifiques propres au module.

Pour résilier l'abonnement, il suffit de supprimer le module du portail.

Pour continuer à bénéficier de l'abonnement tout en souhaitant enlever le module de son portail, nous vous invitons à ne pas supprimer le module mais à l'archiver. Dans ce cas-là, votre abonnement restera actif.

5. Obligations de l'abonné

L'abonné s'engage à :

- Payer à Senzu SAS le prix affiché au moment de la souscription du module et dans les délais prévus,
- Avoir la capacité de contracter ou avoir obtenu les autorisations nécessaires,
- Avoir tous les droits de propriété physique et intellectuelle dans le cas où il souhaite partager du contenu via ce module,
- Respecter les conditions générales d'utilisation du module et de senzu.app

6. Conditions financières

Le montant de l'abonnement est affiché à l'abonné avant tout paiement.

Le prix de l'abonnement est mentionné en euros (€) et toutes charges comprises. Le paiement devra être effectué au moment de la souscription au module puis à chaque date de renouvellement.

Le développeur du module se réserve le droit de modifier mensuellement, avant chaque renouvellement, le montant de son abonnement. Le cas échéant, Senzu s'engage à en informer l'abonné dans les plus brefs délais et ce avant l'entrée en vigueur du nouveau prix. Si vous refusez cette augmentation de prix, il vous suffit de supprimer votre module avant le renouvellement de l'abonnement.

Dans le cas où la notification de l'augmentation de prix interviendrait moins de dix jours avant le renouvellement du présent contrat, en cas de modification à la hausse du prix, ce dernier ne s'appliquera pas à la prochaine mensualité mais à celle qui lui succède.

Par exemple, vous avez souscrit à un abonnement le 5 février, le 3 février une notification vous annonce que le montant de la mensualité a augmenté. Cette augmentation ne s'appliquera pas pour la mensualité du 5 mars mais uniquement pour celle du 5 avril.

7. Paiement

Le paiement de l'abonnement s'effectue en intégralité au moment de la souscription et à chaque renouvellement.

L'abonné s'engage à renseigner des coordonnées bancaires valides au moment de la souscription. L'abonné s'engage également à mettre à jour ses coordonnées de paiement en cas de modification de celles-ci.

A chaque renouvellement, Senzu prélèvera les sommes dues sur le moyen de paiement renseigné.

Si Senzu ne parvient pas à débiter le moyen de paiement sélectionné, une première relance sera réalisée et votre accès au module sera suspendu. Vous resterez redevable des sommes dues.

L'abonné devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires des officiers ministériels.

8. Retard de paiement

Tout retard de paiement donne droit à intérêts capitalisés au profit de Senzu au taux de 12%.

Ces pénalités sont appliquées sur le montant TTC de la facture et sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31^e jour suivant la fin de l'exécution de la prestation de service. Elles ne sont pas soumises à TVA.

9. Responsabilité

En aucun cas Senzu ne pourra voir sa responsabilité engagée pour tout préjudice indirect comme notamment la perte d'exploitation, la perte de clientèle.

Senzu ne peut voir sa responsabilité engagée pour toute interruption ponctuelle du service notamment due à une mise à jour de ses systèmes ou encore causé par un évènement tiers comme une intrusion dans son système informatique.

Senzu n'est en aucun cas responsable des modules proposés par des tiers et du contenu diffusé par ce dernier. Un contrôle à priori est réalisé cependant l'entièreté du module comme le contenu, qui est susceptible d'évoluer, ne peuvent pas systématiquement faire l'objet d'un contrôle approfondi.

En cas de contenu inapproprié, de violation de droits de propriétés intellectuelles ou encore d'un contenu qui selon vous enfreint nos CGV, nous vous remercions de nous en avertir depuis votre profil sur <https://senzu.app> ou à défaut par mail à 'adresse suivante : abuse@senzu.app.

Nous nous engageons à contrôler, dans les plus brefs délais, le module objet du litige.

10. Droit de rétractation

a) Pour les particuliers

Les modules proposés par Senzu correspondent à un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution commence après l'accord du consommateur.

Conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation, aucun droit de rétractation n'existe pour le consommateur concluant un contrat de fourniture d'un contenu numérique, tel que décrit plus haut, s'il renonce à son droit de rétractation.

Si l'abonné n'a pas renoncé à son droit de rétractation, il bénéficie d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Pour se rétracter il lui suffira d'envoyer un mail à subscriptions@senzu.app.

L'abonné se verra alors remboursé de la somme payée pour l'abonnement à laquelle sera soustraite la somme correspondant au nombre de jours pendant lesquels l'abonné a utilisé le service.

Dans le cas où l'abonné ne renonce pas à son droit de rétractation, l'abonnement au module débutera à compter du 15^{ème} jour après souscription au service.

En cas de renouvellement de l'abonnement, l'abonné ne bénéficie pas d'un nouveau droit de rétractation.

b) Pour les professionnels

En principe, le présent contrat est un contrat conclu à distance ou au sein de l'établissement de l'abonné de sorte qu'aucun droit de rétractation ne lui est applicable ce dont l'abonné a connaissance et ce qu'il accepte sans réserve à moins que les Conditions particulières du Contrat ne lui permettent, par exception et en raison des modalités de conclusion de celui-ci, de bénéficier d'un droit de rétractation légal conformément à ce qui est expliqué ci-dessous.

Conformément à l'article L 221-3 du Code de la consommation, les Parties sont informées que si le présent Contrat est conclu hors établissement ET que son objet n'entre pas dans le champ de l'activité principale de l'abonné sollicité ET que le nombre de salariés employés l'abonné est inférieur ou égal à cinq, alors l'abonné bénéficie d'un droit de rétractation légal.

Dans un tel cas exceptionnel et dans la mesure où il n'aura pas renoncé à son droit de rétractation, alors les dispositions relatives aux particuliers et mentionnées plus haut, lui sont applicables.

11. Force majeure

La responsabilité de Senzu ou de l'abonné ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

On entend notamment par force majeure des événements de nature climatique, bactériologique, militaire, politique, informatique, pandémique comme des tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques ; la propagation d'une infection bactérienne ; l'utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales ; des mouvements sociaux d'ampleur nationale ; la décision d'un gouvernement de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre.

La Partie désirant se prévaloir de la force majeure devra en notifier l'autre Partie par LRAR, exposer l'impact de l'événement sur sa capacité à remplir ses obligations et fournir les justificatifs démontrant l'existence de la force majeure, par le biais notamment de décisions venant d'une autorité administrative.

En cas de survenance de tels événements, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution de la présente commande.

Si l'évènement à l'origine de la force majeure devient définitif, le contrat sera résilié de plein droit. Aucune indemnité ne pourra alors être demandée par l'une des parties.

Si des dépenses ont été engagées pour l'exécution du présent contrat, ces dernières resteront dues par l'autre partie

12. Incessibilité

Le présent contrat est intuitu personae, signifiant donc qu'il est incessible et intransmissible que ça soit aux clients ou aux partenaires tiers des parties au présent contrat peu importe leur forme juridique.

En cas de modification dans la nature ou la structure du fonds de commerce, de la répartition du capital social ou de ses dirigeants, l'abonné s'engage à en informer par LRAR la Société dans un délai de 15 jours à compter de la réalisation de cette modification. Dans cette hypothèse, la Société se réserve la possibilité de dénoncer sans délai le présent contrat, respectant un délai de préavis de 10 jours.

Ainsi, le présent contrat peut être résilié de plein droit par une partie lorsque son partenaire est en situation de fusion, d'absorption, de scission, d'apport partiel d'actif, de modification des organes dirigeants, de cession de la majorité des droits de vote dans l'une des société partie aux présentes, de location-gérance, de mutation de fonds de commerce.

13. Résiliation

a) Résiliation à la fin de la période

Le présent contrat est reconduit tacitement pour un mois consécutif sauf dénonciation par l'une quelconque des parties en respectant un délai de 24 heures avant l'expiration du présent contrat.

Pour résilier son abonnement, il suffit de supprimer le module sur le portail.

L'abonné pourra résilier son abonnement depuis son espace utilisateur ou à défaut en envoyant un mail à l'adresse suivante : subscriptions@senzu.app

b) Résiliation pour faute

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une seule de ses obligations contractuelles, la résiliation du contrat est encourue de plein droit après une mise en demeure et lui sera notifiée par LRAR.

Aucune indemnité, ni remboursement ne pourront être exigés de la partie à l'origine du manquement.

A contrario, des indemnités pourront être exigées à l'encontre de la partie qui a été à l'origine de la résiliation du contrat par manquement à une obligation contractuelle.

14. Nullité

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses de la présente convention par une décision de justice ou d'un commun accord entre les Parties ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale de la convention puisse être sauvegardée.

Au cas où l'exécution de l'une ou plusieurs des clauses de la présente convention serait rendue

Impossible du fait de son annulation, les Parties tenteront de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause, les autres stipulations de la convention demeurant en vigueur.

A défaut ou si l'économie générale de la convention s'avérait fondamentalement bouleversée, les Parties pourraient, d'un commun accord formalisé par écrit, constater l'annulation de la présente convention dans son intégralité.

15. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Les Parties s'engagent à tenter de régler amiablement tout différend qui surviendrait en relation avec l'application du présent contrat.

a) Pour les professionnels

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales, de leur interprétation, de leur exécution et des contrats sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon pour les professionnels.

b) Pour les particuliers

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales, de leur interprétation, de leur exécution et des contrats sera de la compétence exclusive des tribunaux français.